



REGLEMENT LA GRAMMOIRIENNE 2023

Préliminaire : la manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celles-ci, et aux animaux.

1- Lieu, date et nature de la compétition :

La 32^{ème} édition de « La Grammoirienne » se déroulera le samedi 10 juin 2023.

Les épreuves se dérouleront sur la commune du Plessis Grammoire.

Le départ du Mile, des 5 km et des 10 km auront lieu devant la Mairie, les arrivées étant jugées dans le Parc de la Mairie.

Le programme prévoit différents parcours et épreuves ouverts à tous, licenciés et non licenciés, adaptés aux différentes catégories d'âge, et se décompose comme suit :

- 15 heures 15 : animations sans chronométrage ni classement pour les enfants, sur les distances suivantes :
 - o 15 h 15 : enfants nés en 2010 et 2011 (12 et 13 ans) : animation sur 1.500 mètres maximum
 - o 15 h 30 : enfants nés en 2012 et 2013 (10 et 11 ans) : animation sur 1.000 mètres maximum
 - o 15 h 45 : enfants nés en 2014, 2015 et 2016 (7 à 9 ans) : animation sur 500 mètres maximum
 - o 16 h 00 : enfants nés en 2017, 2018 et 2019 (4 à 6 ans) : animation sur 300 mètres maximum
- 16 heures 30 : départ de la randonnée pédestre ouverte à tous (distances de 10 et 12 kilomètres)
- 16 heures 30 : course le mile sur route (1.609 mètres), ouverte à partir de la catégorie « Minimes » (14 ans et plus, nés en 2009 et avant)
- 17 heures : course sur route de 5 kilomètres, ouverte à partir de la catégorie « Cadets » (16 ans et plus, nés en 2007 et avant).
- 18 heures : course sur route de 10 kilomètres, ouverte à partir de la catégorie « Cadets » (16 ans et plus, nés en 2007 et avant)
- 19 heures 30 : courses à l'américaine

Les trois courses sur route (Mile, 5 kilomètres et 10 kilomètres) sont mesurées officiellement ; les courses de 5 et 10 kilomètres ont obtenu pour 2023 un label régional délivré par la Fédération Française d'Athlétisme. Elles sont donc qualificatives pour les Championnats de France. Un label sera éventuellement sollicité pour le Mile sur route.

2- Organisateur :

La manifestation est organisée par l'association L.P.G. Animations (Maison des Associations, 23 rue de la Mairie – 49124 Le Plessis-Grammoire – www.lagrammoirienne.fr) avec le support technique du club Athlétisme Saint-Barthélemy-d'Anjou.

3- Conditions et participations

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) **Catégorie d'âge :**

- Parcours enfants : animations sans chronométrage ni classement pour les enfants âgés de 4 à 13 ans
- Randonnée pédestre : ouverte à toutes les catégories
- Mile mesuré officiellement : à partir de la catégorie « Minimes » (14 ans et plus)
- 5 kilomètres mesuré officiellement : à partir de la catégorie « Cadets » (16 ans et plus)
- 10 kilomètres mesuré officiellement : à partir de la catégorie « Cadets » (16 ans et plus)
- Courses à l'américaine : à partir de la catégories « Cadets » (16 ans et plus)

b) **Certificat médical :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation aux épreuves (Mile, 5 km, 10 km et courses à l'américaine) est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les documents requis devront être remis au moment de l'inscription et au plus tard lors du retrait du dossard.

Pour les animations enfants, une attestation parentale attestant de l'absence de réponse positive au questionnaire de santé établi conjointement par le Ministère de la Santé et le Ministère des Sports sera exigée.

Aucun document ne sera exigé pour la randonnée pédestre.

c) Modalités d'inscription :

Les inscriptions au Mile, 5 kilomètres et au 10 kilomètres s'effectueront sur le site Espace Compétition (www.espace-competition.com) jusqu'au jeudi 8 juin 2023 23 h 59.

Des inscriptions sur place pourront avoir lieu en fonction des dossards disponibles.

Les inscriptions aux animations enfants, à la randonnée pédestre et aux courses à l'américaine seront uniquement prises sur place.

d) Droits d'inscription :

- Animations enfants : aucun droit d'inscription
- Randonnée pédestre : 5 €
- Mile :
 - o Licenciés F.F.A. et non licenciés F.F.A. inscrits sur le 5 kilomètres ou le 10 kilomètres : gratuité en ligne (hors frais de la plateforme d'inscription en ligne), 5 € sur place
 - o Licenciés F.F.A. et non licenciés F.F.A. ne participant qu'à cette épreuve : 3 € en ligne, 5 € sur place (en fonction des dossards disponibles). Frais de la plateforme d'inscription en ligne en sus.
 - o Non licenciés F.F.A. ne participant qu'à cette épreuve : 5 € en ligne, 7 € sur place (en fonction des dossards disponibles). Frais de la plateforme d'inscription en ligne en sus.
- Courses de 5 km et 10 km :
 - o Licenciés F.F.A. : 3 € jusqu'au dimanche 4 juin 2023 inclus, 6 € du lundi 5 juin 2023 au jeudi 8 juin 2023, 10 € sur place le samedi 10 juin 2023 (en fonction des places disponibles. Frais de la plateforme d'inscription en ligne en sus (1 € par inscription)
 - o Non licenciés F.F.A. : 5 € jusqu'au dimanche 4 juin 2023 inclus, 8 € du lundi 5 juin 2023 au jeudi 8 juin 2023, 10 € sur place le samedi 10 juin 2023 (en fonction des places disponibles. Frais de la plateforme d'inscription en ligne en sus (1 € par inscription).
- Courses à l'américaine : aucun droit d'inscription

e) Clôture des inscriptions :

Le Mile est limité à 200 concurrents.

Les courses de 5 kilomètres et de 10 kilomètres sont limitées chacune à 300 concurrents. Sous réserve du nombre de participants, les inscriptions sur ces deux épreuves restent possibles jusqu'au samedi 10 juin 2023

f) Athlètes handisports :

Les athlètes en fauteuil sont acceptés sauf les fauteuils de type « Handibike » qui sont considérés comme cyclistes par la Fédération Handisports. Le port du casque et des gants est obligatoire, et le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. Conformément à la réglementation, le départ des athlètes handisports sera donné 5 minutes avant le départ des autres concurrents de la course à laquelle ils participent.

La participation des joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la joëlette.

g) Mineurs :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation attestant de l'absence de réponse positive au questionnaire de santé établi conjointement par le Ministère de la Santé et le Ministère des Sports.

h) Dossard :

Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité. Ils pourront être retirés dans le Parc de la Mairie, le samedi 10 juin 2023 à partir de 10 heures et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

L'athlète doit porter visiblement, maintenu par 4 épingles sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition, et dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation. Les ceintures porte-dossard sont interdites.

i) Rétractation :

Aucun remboursement ne sera effectué, pour quelque motif que ce soit.

j) Acceptation du présent règlement :

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement et l'ensemble de la réglementation définie par la Fédération Française d'Athlétisme. Ce règlement arrêté à la date du 15 mars 2023 peut être modifié par l'Organisateur. Dans ce cas, les changements seront annoncés sur le site de l'Organisation www.lagrammoirienne.fr. Tout concurrent déjà inscrit préalablement aux modifications pourra, s'il s'oppose aux modifications intervenues, demander à l'Organisation l'annulation et le remboursement de ses droits d'inscription.

4- Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5- Assurances :

a) Responsabilité civile :

La responsabilité de l'organisateur et des participants sera couverte par une police d'assurance en cours de souscription.

b) Assurance dommages corporels :

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6- Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la Fédération Française d'Athlétisme.

a) Jury :

Le jury est composé d'officiels de la F.F.A., sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels running. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.

b) Aide aux concurrents :

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

c) Suiveurs :

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

d) Bâtons :

A l'exception de la randonnée, le port des bâtons n'est pas autorisé

e) Limites horaires :

Le temps maximum alloué est de 45 minutes pour le 5 kilomètres et de 1 heure 25 pour le 10 kilomètres. Passé ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

f) Chronométrage :

Pour les épreuves des 5 et 10 kilomètres, le chronométrage est assuré par la société Espace Compétition. Il se fera au moyen de puces transpondeurs intégrées au dossard.

g) Contrôle anti-dopage

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu inopinément sur les épreuves de 5 et 10 kilomètres, ainsi que sur les courses à l'américaine.

7- Classements et récompenses :

a) Classements :

Un classement sera établi pour les épreuves du Mile et des 5 kilomètres et 10 kilomètres.

b) Récompenses :

Les lots distribués sur les différentes épreuves seront précisés ultérieurement sur le site de l'Organisation (www.lagrammoirienne.fr).

c) Primes :

Des primes identiques pour les femmes et les hommes seront versées sur les courses de 5 kilomètres et 10 kilomètres (le détail en sera précisé sur notre site).

Des primes seront également versées sur la course à l'américaine mixte réservée aux licenciés F.F.A., et uniquement sur celle-ci.

Pas de prime sur le Mile

Prime au record du parcours : 50 €

- Record du parcours 5 kilomètres féminin : 18'28" (Laura EUDELIN)
- Record du parcours 5 kilomètres masculin : 15'15" (Lucas VILLECHEVROLLE)
- Record du parcours 10 kilomètres féminin : 36'34" (Catherine THOMAS-PESQUEUX)
- Record du parcours 10 kilomètres masculin : 32'24" (Jonathan BILLAUD)

d) Publication des résultats :

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :

- Organisateur : www.lagrammoirienne.fr
- Prestataire : www.espace-competition.com
- F.F.A : www.athle.fr
- Commission Régionale Running : www.courirpaysloire.fr
- Commission Départementale Running : www.courir49.com

8- Ravitaillements :

Toutes les épreuves bénéficieront d'un ravitaillement en eau situé dans la zone d'arrivée.

Des postes de rafraichissements (eau) seront positionnés au départ et sur le parcours du 5 km (1 poste à environ 2,5 km) et du 10 km (postes aux kilomètres 2,5 et 7,5 environ). À l'arrivée du 10 kilomètres, le ravitaillement sera complété par des fruits.

9- Sécurité et soins :

a) Voies utilisées :

Les compétitions se déroulent sur des voies totalement fermées à la circulation.

b) Sécurité des concurrents :

La sécurité est assurée par la présence d'un médecin, de secouristes de la Protection Civile de Maine et Loire (ou autre association agréée), et par la présence de signaleurs bénévoles sur l'ensemble du parcours.

10- Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

11- Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12- Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13- Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. L'information sera donnée par tous moyens et en particulier par une publication sur le site de l'Organisation (www.lagrammoirienne.fr) et sur sa page Facebook. (www.facebook.com/plessis.grammoire/).

14- Protection de la vie personnelle :

Tout participant peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'Organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires (s'adresser à l'Organisateur sur le bulletin d'inscription). Pour toute opposition à la publication de ses résultats sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme, le demandeur devra informer expressément celle-ci à l'adresse suivante : dpo@athle.fr